

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Masofilm

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: BE2023-0011-00-00

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: BE-0030840-0003

Table des matières

| | |
|---|---|
| Informations administratives | 1 |
| 1.1. Noms commerciaux du produit | 1 |
| 1.2. Titulaire de l'autorisation | 1 |
| 1.3. Fabricant(s) des produits biocides | 1 |
| 1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s) | 1 |
| 2. Composition et formulation du produit | 2 |
| 2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide | 2 |
| 2.2. Type de formulation | 3 |
| 3. Mentions de danger et conseils de prudence | 3 |
| 4. Utilisation(s) autorisée(s) | 3 |
| 5. Conditions générales d'utilisation | 5 |
| 5.1. Consignes d'utilisation | 5 |
| 5.2. Mesures de gestion des risques | 5 |
| 5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement | 5 |
| 5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage | 6 |
| 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage | 6 |
| 6. Autres informations | 6 |

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

| |
|----------|
| Masofilm |
|----------|

1.2. Titulaire de l'autorisation

| | | |
|--|-----------------------|--|
| Nom et adresse du titulaire de l'autorisation | Nom | Evans Vanodine Europe |
| | Adresse | 6-9 Trinity Street D02 EY47 Dublin 2 Irlande |
| Numéro de l'autorisation | BE2023-0011-00-00 1-3 | |
| Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3 | BE-0030840-0003 | |
| Date de l'autorisation | 01/09/2023 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | 19/03/2029 | |

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

| | |
|---|--|
| Nom du fabricant | Evans Vanodine International |
| Adresse du fabricant | Brierley Road, Walton Summit PR5 8AH Preston, Lancashire Royaume-Uni |
| Emplacement des sites de fabrication | Brierley Road, Walton Summit PR58AH Preston, Lancashire Royaume-Uni |

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

| | |
|---|-----------------------------------|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | ACF Minera S.A. |
| Adresse du fabricant | San Martin No. 499 Iquique Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | Lagunas Mine - Pozo Almonte Chili |

| | |
|---|---|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | Sociedad Quimica y Minera (SQM) S.A. |
| Adresse du fabricant | Los Militares 4290, Piso 4 Las Condes Santiago Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | Nueva Victoria Plant Pedro de Valdivia Plant Northern Chile Chili |

| | |
|---|--|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | Cosayach Nitratos S.A. |
| Adresse du fabricant | Hnos Amunategui 178 Santiago Chili |
| Emplacement des sites de fabrication | S.C.M. Cosayach Cala Cala - Pozo Almonte Chili |

| | |
|---|--|
| Substance active | 1319 - Iode |
| Nom du fabricant | ISE Chemical Corporation |
| Adresse du fabricant | Kitaimaizumi 3695 - Oamishirasato City Chiba Japon |
| Emplacement des sites de fabrication | Shirasato Plant - - Japon |

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro CE | Teneur (%) |
|--------------------|----------------------------------|----------------------|-------------|-----------|------------|
| Iode | | Substance active | 7553-56-2 | 231-442-4 | 0,269 |
| Alcohol Ethoxylate | C13-15 Alcohol Ethoxylate (11EO) | Substance non active | 157627-86-6 | 500-337-8 | 2,304 |

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éliminer le contenu dans conformément à la réglementation nationale/régionale.

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Après la traite - trempage manuel - pour professionnels et professionnels ayant des compétences avancées démontrées

Type de produit

TP03 - Hygiène vétérinaire

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

DÉSINFECTION DESTINÉE À L'HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE : produits de désinfection des trayons des animaux laitiers (vaches, bufflonnes, brebis, chèvres) à utiliser après la traite.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: bactéries
Nom commun: bactéries
Stade de développement: N/A

Nom scientifique: levures
Nom commun: levures
Stade de développement: N/A

Domaine d'utilisation

| | |
|---|---|
| | <p>Intérieur</p> <p>Utilisation en intérieur – Traite des animaux en lactation.</p> |
| <p>Méthode(s) d'application</p> | <p>Méthode d'application: Trempage manuel Description détaillée:</p> <p>Application après la traite</p> <p>Appliquer chaque jour après chaque traite (1 à 3 fois par jour). Pour l'application manuelle, s'assurer que la totalité du trayon est couverte et que l'animal se tient debout pendant 5 minutes. Trempage manuel</p> <ul style="list-style-type: none"> - vaches et bufflonnes : 10 ml par animal et par traitement - brebis : 5 ml par animal et par traitement - chèvres : 6 ml par animal et par traitement |
| <p>Taux et fréquences d'application</p> | <p>Taux d'application: voir ci-dessus Dilution (%): Nombre et fréquence des applications: voir ci-dessus</p> |
| <p>Catégorie(s) d'utilisateurs</p> | <p>Professionnel</p> |
| <p>Dimensions et matériaux d'emballage</p> | <p>Bouteille/Lot (HDPE) 5 – 25 l Bidon (HDPE) 200 l IBC (HDPE) 1000 L</p> |

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être porté à une température supérieure à 20 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe doseuse pour remplir le matériel d'application avec le produit.
Afin de garantir un temps de contact suffisant, veiller à ce que le produit ne soit pas retiré après l'application (par exemple, respecter un délai d'au moins 5 minutes pour les vaches). Utiliser non dilué.
S'assurer que la mamelle et les trayons sont propres et secs avant d'utiliser le produit.
1. Trempage manuel
Remplir le gobelet trayeur aux $\frac{2}{3}$ avec le produit. Tremper les trayons de chaque vache immédiatement après la traite, en veillant à bien les immerger sur toute leur longueur. Compléter avec une solution fraîche si nécessaire.
Vider et rincer les gobelets à l'eau après la traite.

5.2. Mesures de gestion des risques

Tenir hors de portée des enfants.

Si une désinfection avant et après la traite est nécessaire, l'utilisation d'un autre produit ne contenant pas d'iode doit être envisagée pour la désinfection avant la traite.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Les effets directs ou indirects probables peuvent inclure :

- . Irritation oculaire.
- . Malaise général en cas d'ingestion.

Gestes de premiers secours

- . **Inhalation** : voie d'exposition peu probable, car le produit ne contient pas de substances volatiles. Si la pulvérisation/brume a été inhalée, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement.
- . **Ingestion** : ne pas faire vomir. Faire boire de l'eau en abondance. Consulter un médecin si le malaise persiste.
- . **Contact avec la peau** : laver à grande eau.
- . **Contact avec les yeux** : rincer immédiatement à grande eau. Consulter rapidement un médecin si des symptômes surviennent après le lavage.

NE JAMAIS LAISSER UNE PERSONNE ATTEINTE SANS SURVEILLANCE

Conseils pour le personnel médical et de santé :

- . Apporter un traitement symptomatique et de soutien.

LORSQUE VOUS DEMANDEZ UN CONSEIL MÉDICAL, GARDEZ L'EMBALLAGE OU L'ÉTIQUETTE À PORTÉE DE MAIN ET APPELEZ VOTRE CENTRE ANTI-POISON LE PLUS PROCHE [070 245 245].

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé, l'emballage et tout matériau contaminé conformément aux réglementations nationales/régionales en vigueur. Le produit usagé peut être évacué vers les égouts municipaux ou déposé sur le fumier, en fonction des réglementations nationales/régionales. Éviter de rejeter le produit dans une station d'épuration individuelle.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation de 24 mois.
Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé et le protéger des températures extrêmes. Protéger du rayonnement solaire direct.
Protéger du gel. Si le contenu gèle, veiller à le décongeler et à le mélanger soigneusement avant utilisation. Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Stocker à une température inférieure à 25 ° C.

6. Autres informations